

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 25 (1937)

Heft: 504

Artikel: Le "Label" de la Ligue sociale d'acheteurs

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262721>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une campagne électorale de notre présidente internationale

Sitôt rentrée des Etats-Unis, Mrs. Corbett Ashby s'est trouvée en face de la nécessité de mener une nouvelle campagne électorale, le siège de sa circonscription de Hemel Hempstead devenant libre du fait de l'élévation à la pairie, à l'occasion du couronnement, du député conservateur titulaire de ce siège, Lord Davidson.

Notre présidente a donc mené campagne avec sa vaillance accoutumée, bien que les chances de succès pour le parti libéral auquel elle appartient fussent plutôt minimes. De fait, c'est le candidat conservateur qui a été élu à Hemel Hempstead... en la personne de Lady Davidson, la femme du député démissionnaire. Cela aurait été une petite compensation à la déception que nous éprouvons toutes, qu'au moins une femme eût entré à la Chambre des Communes, si Lady Davidson ne s'était hâtée de proclamer qu'elle n'est pas féministe !

Souhaitons donc, avec notre confrère, *Jus Suffragi*, que la prochaine fois que Mrs. Corbett Ashby posera sa candidature au Parlement, ce soit dans une circonscription où son parti ait vraiment des chances pour lui, l'échec qu'elle vient de subir étant uniquement un échec politique.

Les femmes et la Société des Nations

Le rôle des femmes à la dernière Conférence Internationale du Travail.

(Suite de la 1^{re} page.)

II.

Des travaux si variés de la Conférence, trois questions intéressaient particulièrement les femmes, soit :

les « 40 heures » dans l'industrie du textile ;

l'âge d'admission des enfants au travail ;

une résolution présentée par Miss Grace Abbott et son collègue de la délégation gouvernementale des Etats-Unis, M. McGrady, concernant le travail des femmes en général.

1. On sait qu'une Convention introduisant le principe des 40 heures dans l'industrie du textile a été la seule de ce genre qu'ait adoptée la Conférence. Les pays qui la ratifieront devront introduire une durée du travail qui, en moyenne, ne doit pas dépasser 40 heures par semaine. Dans les industries où le travail doit nécessairement continuer sans interruption jour et nuit, la moyenne peut atteindre 42 heures, et peut être calculée sur un nombre de semaines qui sera fixé dans chaque pays après consultation des organisations professionnelles. Il se peut donc que la durée hebdomadaire du travail dépasse 40 heures. En outre, la législation de chaque pays peut faire des exceptions pour certaines activités, énumérées à l'article 5 de cette Convention. Pour le moment, les 40 heures ne sont donc pas prévues d'une façon très rigide : au con-

soulevé avec le rugissement terrifiant du rhinocéros... un lion lui part littéralement sous les pieds et disparaît d'un bond comme une trainée jaune... C'est l'expérience journalière !

Les éléphants, ses chers éléphants, frappent la courageuse jeune fille « par leur extraordinaire séduction ». La façon dont ils sont là, interdits et inquiets quand on les surprend dans la béatitude de la digestion, un peu somnolents et en paix avec la création tout entière, clignant des yeux dans une sorte d'énorme et muette patience, la remplissait d'un désir insensé de courir jusqu'à eux et d'essayer de tout leur expliquer.

Un soir, il y eut concours de rugissements. C'est-à-dire que Vivienne de Watteville s'amusait à rugir dans un bide de pétrole vide, deux lions s'approchèrent du seuil de sa tente jusqu'à trente-sept pas exactement d'elle, et se mirent à rugir ensemble au point que l'air en tremblait. « Je ne crois pas qu'ils étaient en colère, nous explique la jeune fille ; leur attitude à mon égard était celle d'un joyeux amusement, et avec l'aimable condescendance des professionnels, ils me montraient comment il fallait s'y prendre. » Ils se rapprochèrent encore, et elle dut tirer un coup de fusil en l'air pour les effrayer. Pendant ce concert, une lionne rôdait autour du garde-manger — un mouton fraîchement tué suspendu à la fourche d'un arbre, au-dessus de la tente de la cuisine. Grimpant à l'arbre, elle emporta le mouton.

Quatre éléphants paisibles sous les arbres. Dès qu'ils sentent l'odeur humaine qu'ils craignent et détestent, ils chargent comme des

Carrières féminines

Les professions libérales en Suisse

Il est difficile d'estimer aujourd'hui quelles sont pour les femmes, les perspectives d'avenir dans les professions libérales. En effet, la crise générale du marché du travail a atteint plusieurs de ces carrières à tel point que leur capacité d'absorption est fort réduite. De ce fait, les femmes qui les exercent sont touchées aussi par les restrictions. En outre, ici et là se manifeste la tendance à mettre les femmes systématiquement de côté ; on les élimine comme concurrentes possibles des postes pour lesquels, il y a peu d'années encore, elles auraient été prises en considération. On peut compter que cette situation se prolongera quelques années encore, probablement ; mais il faut espérer qu'avec la fin de la crise, le développement du travail féminin dans les professions libérales, développement interrompu par des conditions économiques anormales, reprendra sa marche en avant. Cet espoir se réalisera dans la mesure où nous pourrions maintenir le niveau actuel. La lutte contre toute limitation injuste doit donc être le mot d'ordre des femmes universitaires, aussi bien que des autres. Et la meilleure manière de lutter n'est pas de parler et de se plaindre, mais d'agir : toute femme doit faire preuve dans l'exercice de sa profession de capacités marquées : c'est ainsi qu'elle servira le mieux la cause des femmes.

Une autre tâche importante est de préparer dès maintenant une nouvelle génération qualifiée. Il faut écarter les incapables, mais encourager les jeunes filles bien douées en soulignant le fait qu'il leur faudra travailler dans des conditions difficiles, c'est vrai, mais en gardant la conviction que

la femme a une tâche à remplir dans la vie intellectuelle.

A côté de l'enseignement, profession par excellence de la femme graduée d'une Université, c'est dans l'exercice de la médecine que les femmes ont gagné beaucoup de terrain au cours des dix dernières années. Dans les cantons de Berne et de Bâle-Ville, le nombre des femmes médecins atteint le 10 % environ de celui de leurs collègues masculins ; dans le canton de Genève, le 11 % ; et même le 15 % dans le canton de Zurich. Dans les cantons agricoles, le pourcentage est naturellement beaucoup plus faible. Nombre de femmes se sont acquises une grande clientèle par la valeur et la sûreté de leur travail ; elles aiment cette profession si bien en harmonie avec la nature féminine.

En ce qui concerne ses perspectives d'avenir, on peut affirmer que des places d'assistantes s'obtiennent sans trop de peine ; en revanche, les femmes ont plus de difficultés que les hommes à obtenir soit des places d'assistantes en chirurgie, soit des postes où elles pourraient se préparer à se spécialiser comme médecins de femmes ou d'enfants. C'est surtout dans les sanatoria pour affections pulmonaires et dans les asiles d'aliénés que se présentent pour les femmes le plus de possibilités de travail. Les postes d'assistantes sont souvent difficiles à repouvoir dans ces établissements, où le nombre élevé des malades nécessite relativement beaucoup de médecins internes, mais peu de praticiens spécialisés.

Il paraît plus difficile de se créer une clientèle particulière, et l'on ne peut guère, avant cinq années, compter sur un gain appréciable dans une ville importante. Le nombre croissant de personnes affiliées aux caisses d'assurance-maladie contribue aussi à diminuer les possibilités de gain. Il semble que le succès soit plus rapide dans de

traire, des exceptions beaucoup plus larges que pour la Convention de Washington sur les 48 heures sont admises. Comme nous l'avons déjà signalé, l'année dernière, nous craignons que les Conventions révisées ne soient pas ratifiées par la majorité des pays. La Convention de 1932 sur les travaux non industriels a réuni jusqu'à présent six ratifications seulement. Il est évident que, pour cette dernière Convention, les difficultés de ratification proviennent en partie du champ d'application très étendu (inclusion du service domestique) et de la réglementation trop détaillée et trop rigide des travaux faciles qui sont permis avant l'âge de 15 ans ; mais le fait que l'âge minimum est maintenant élevé et fixé à 15 ans rendra la ratification d'autant plus difficile.

3. Dans son premier compte-rendu provisoire, la Conférence fut informée du projet de résolution de la délégation gouvernementale des Etats-Unis, résolution qui, dans ses considérations, appuie sur le fait que l'intérêt de la société demande un traitement égal de la femme en ce qui concerne sa situation économique et surtout ses conditions d'emploi. Cette résolution prie le Conseil d'administration de soumettre à l'attention de tous les gouvernements, en vue de leur transformation en loi et de leur réalisation, plusieurs formes de ce principe d'égalité des deux sexes. Rédigée dans des termes tout à fait généraux, elle n'a pu susciter d'opposition, d'autant moins que l'Organisation internationale du travail, par sa constitution et par ses travaux antérieurs, a toujours combattu une exploitation spéciale de la femme. Le 21 juin, Miss Grace Abbott monta à la tribune pour motiver cette résolution. Nous recommandons à nos lectrices la lecture de ses paroles claires et courageuses. Il ressort de son exposé que l'oratrice considère l'égalité des droits sociaux et politiques comme la première condition d'une égalité de condition économique. Un délégué du gouvernement cubain appuya ce point de vue en expliquant que, dans son pays, la femme a le droit de vote, et qu'elle est représentée au Congrès. Cette résolution fut adoptée sans aucune opposition le même jour.

D. S.



Le "LABEL"

de la

Ligue sociale d'Acheteurs

Il y a plus de cinquante ans que l'on en parle, et nous nous souvenons bien, pour avoir collaboré plus ou moins directement à cette partie de son activité, de l'intérêt que portait M^{me} Pieczynska et ses collègues, tels Aug. de Morsier et Camille Vidart, à la création par la Ligue sociale d'Acheteurs d'une marque de fabrique, comme il en existait déjà dans d'autres pays, et qui garantirait à l'acheteur soucieux de ses responsabilités sociales que le produit acheté par lui était fabriqué dans des conditions normales de travail et de salaire.

plus petites localités, où la concurrence est moindre. Le développement du travail social peut aussi fournir un champ de travail fécond aux femmes médecins. Leur sens social, leur capacité d'adaptation, les rendent plus aptes que leurs collègues masculins à occuper de pareils postes.

En résumé, il ne faut pas craindre de dire clairement aux jeunes filles pour lesquelles cette profession exerce un grand attrait, que, pour pouvoir s'y consacrer, il faut posséder, en plus d'une excellente santé et de nerfs solides, un esprit de décision au-dessus de la moyenne, de l'indépendance et la maîtrise de soi.

Le nombre des femmes dentistes est, dans les grands cantons, environ cinq fois plus petit que celui des femmes médecins. Cependant, pour la ville de Zurich, par exemple, il atteint déjà le 10 % du nombre des dentistes du sexe masculin. Les perspectives d'avenir peuvent encore être considérées comme bonnes ; en particulier, les places d'assistantes de cliniques dentaires publiques et scolaires offrent des débouchés aux candidats des deux sexes.

Si l'on ouvre un cabinet dentaire à son compte, on peut compter sur un gain appréciable, et qui s'accroît plus rapidement que celui d'une femme médecin, ceci malgré la concurrence qui a beaucoup augmenté ces dernières années.

Cette carrière est riche en satisfactions dues non seulement à la bonne exécution technique du travail, mais encore à la confiance des clients qui est si nécessaire à toute activité médicale. D'autre part elle est fort astreignante, et ne peut être conseillée qu'aux jeunes filles qui ont une bonne santé, des nerfs solides, beaucoup d'adresse manuelle et qui ne manquent pas d'entretient

(A suivre.)

M. BIEDER.

Les années ont passé ; la guerre, les périodes de crise de l'après-guerre ont modifié nombre des demandes formulées, il y a un quart de siècle, par la Ligue sociale d'Acheteurs de ses débuts, les conditions économiques ont été transformées du tout au tout, — et voici qu'après deux ans d'études, ce *Label*, auquel nous ne songions plus, apparaît tout à coup sur le marché du travail, nous rappelant le désir si net de ses premiers partisans de marquer d'un signe à part la marchandise dont notre conscience sociale ne nous reprochera pas l'achat. C'est donc très joyeusement que nous le saluons, le recommandant chaudement à nos lectrices — puisque les femmes sont les acheteuses par excellence, et les assurant qu'il est tout aussi nécessaire dans certaines industries qu'au temps de M^{me} Pieczynska, puisqu'il est encore des ouvrières à domicile qui gagnent, comme avant la guerre, 10 centimes l'heure ! Il leur donnera de plus la certitude que les maisons qui l'affichent sont des maisons suisses, recommandables aussi bien du point de vue professionnel et technique que du point de vue social, et qu'ainsi il ne servira jamais à couvrir de la camelote. Quoi de plus précieux en ces temps de vie chère et difficile ?

Bon succès donc au *Label* de la L.S.A., et ceci de la part de toutes celles qui ont appris à réfléchir.

Le groupement vaudois des travailleurs sociaux

Jusqu'à la fondation de ce groupement en 1935, les travailleurs sociaux vaudois avaient agi isolément, alors qu'il existait déjà divers groupes cantonaux, tels que l'Association des anciennes élèves de l'Ecole d'études sociales de Zurich, celle des travailleurs sociaux de cette même ville, l'Association des anciennes élèves de l'Ecole sociale de Genève, les Associations respectives de travailleurs sociaux de Bâle et de Berne, et celle des travailleuses sociales catholiques, réunissant en majeure partie d'anciennes élèves de l'Ecole sociale de Lucerne, et enfin, le *Volksdienst*.¹

Toutes ces organisations ont des délégués auprès du Comité suisse des Associations de T. S., Comité dont le but est de leur faciliter les rapports entre eux et de les représenter auprès du Secrétariat international, actuellement à Prague, sous la présidence d'une des personnalités les plus distinguées d'Europe dans ce domaine, M^{me} Alice Mazarykova.

Le Comité suisse, composé d'une dizaine de membres, a été fondé en 1933. Ses frais de secrétariat sont supportés jusqu'ici par l'Association zurichoise, et il a pour présidente et secrétaire M^{mes} Emmi Bloch, rédactrice de notre confrère, le *Frauenblatt*, et Dora Escher. Il n'a ni statuts, ni cotisations, ni même de bureau. M^{me} Bloch convoque ses collègues de deux à quatre fois l'an. Ce Comité a fait beaucoup de propagande pour la Conférence de Londres (juillet 1930) ; il est

¹ Ajoutons qu'en février 1936 un groupement analogue s'est constitué à Genève, auquel le *Mouvement* a été heureux d'ouvrir ses colonnes comme d'ailleurs il le ferait avec le plus grand plaisir pour les autres organisations mentionnées ci-dessus. (Réd.)

JEANNE VUILLIOMENET.